

Résolutions  
et  
décisions

adoptées par l'Assemblée générale  
au cours de sa soixante et unième session

Volume II

Décisions

12 septembre – 22 décembre 2006

Assemblée générale  
Documents officiels • Soixante et unième session  
Supplément n° 49 (A/61/49)



Nations Unies • New York, 2007

## NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

### Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

### Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

### Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

\*

\* \*

Le présent volume contient les décisions adoptées par l'Assemblée générale du 12 septembre au 22 décembre 2006. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pendant cette période, ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, figurent dans le volume I. Les résolutions et décisions adoptées ultérieurement au cours de la soixante et unième session paraîtront dans le volume III.

# Table des matières

## Décisions

	<i>Page</i>
A. Élections et nominations .....	4
B. Autres décisions .....	12
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission .....	12
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission .....	19
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) .....	20
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission .....	21
5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission .....	25
6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission .....	30
7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission .....	32

## Annexe

Répertoire des décisions .....	35
--------------------------------	----



# Décisions

## Sommaire

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>A. Élections et nominations</b>		
61/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs .....	4
61/402.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité .....	4
61/403.	Prorogation du mandat des juges ad litem du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 .....	4
61/404.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social .....	5
61/405.	Nomination des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.....	6
61/406.	Nomination de membres du Comité des contributions.....	6
61/407.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements .....	7
61/408.	Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies.....	7
61/409.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.....	7
61/410.	Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination.....	8
61/411.	Élection de membres de la Commission du droit international .....	9
61/412.	Nomination de membres du Comité des conférences .....	10
61/413.	Nomination de membres du Comité de l'information.....	10
61/414.	Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.....	11
<b>B. Autres décisions</b>		
<b>1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission</b>		
61/501.	Réunion d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante et unième session .....	12
61/502.	Organisation de la soixante et unième session .....	12
61/503.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour .....	13
61/504.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation .....	14
61/505.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.....	14
61/506.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 .....	15
61/507.	Rapport de la Cour internationale de Justice .....	15
61/508.	Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies .....	15
61/512.	Journée internationale du dépistage et de la consultation volontaire en matière de VIH.....	15

## Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
61/518.	Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.....	15
61/519.	Rapport du Conseil de sécurité .....	15
61/546.	Réexamen des mandats.....	16
61/552.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante et unième session.....	16
<b>2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission</b>		
61/513.	Réduction des budgets militaires.....	19
61/514.	La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification .....	19
61/515.	Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire.....	20
61/516.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2007.....	20
61/517.	Planification des programmes.....	20
<b>3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)</b>		
61/520.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects .....	20
61/521.	Augmentation du nombre de membres du Comité de l'information .....	21
61/522.	Question de Gibraltar .....	21
61/523.	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.....	21
61/524.	Planification des programmes.....	21
<b>4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission</b>		
61/534.	Rapport du Secrétaire général intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale » .....	21
61/535.	Questions de politique macroéconomique .....	22
61/536.	Développement durable .....	22
61/537.	Mondialisation et interdépendance.....	22
61/538.	Culture et développement.....	22
61/539.	Groupes de pays en situation particulière.....	22
61/540.	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement .....	22
61/541.	Formation et recherche.....	22
61/542.	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche .....	22
61/543.	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale .....	23
61/544.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale .....	23
61/545.	Planification des programmes.....	25

## Décisions

---

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission</b>		
61/525.	Documents examinés par l'Assemblée générale à propos de la question de la promotion de la femme .....	25
61/526.	Rapport du Comité des droits de l'enfant.....	25
61/527.	Documents examinés par l'Assemblée générale à propos des questions autochtones.....	25
61/528.	Rapport du Secrétaire général sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination .....	26
61/529.	Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et de la protection des droits de l'homme ».....	26
61/530.	Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne .....	28
61/531.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale.....	28
61/532.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.....	29
61/533.	Planification des programmes.....	30
61/547.	Rapport du Conseil des droits de l'homme .....	30
<b>6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission</b>		
61/548.	Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies.....	30
61/549.	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux .....	31
61/550.	Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.....	31
61/551.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure .....	31
<b>7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission</b>		
61/509.	Adoption du programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.....	32
61/510.	Planification des programmes.....	33
61/511.	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.....	33

## A. Élections et nominations

### 61/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 12 septembre 2006, l'Assemblée générale, conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante et unième session les États Membres suivants : CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GUYANA, KENYA, MADAGASCAR, MONACO, PÉROU et TONGA.

### 61/402. Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

À ses 32<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> séances plénières, tenues le 16 octobre et le 7 novembre 2006, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies et à l'article 142 du Règlement intérieur de l'Assemblée, a élu l'AFRIQUE DU SUD, la BELGIQUE, l'INDONÉSIE, l'ITALIE et le PANAMA membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : ARGENTINE, DANEMARK, GRÈCE, JAPON et RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE.

En conséquence, le Conseil de sécurité se compose des quinze États membres suivants : AFRIQUE DU SUD\*\*, BELGIQUE\*\*, CHINE, CONGO\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GHANA\*, INDONÉSIE\*\*, ITALIE\*\*, PANAMA\*\*, PÉROU\*, QATAR\*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD et SLOVAQUIE\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2007.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2008.

### 61/403. Prorogation du mandat des juges ad litem du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994

À sa 45<sup>e</sup> séance plénière, le 2 novembre 2006, l'Assemblée générale a décidé de faire sienne la recommandation du Secrétaire général<sup>1</sup> qui avait été adoptée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1717 (2006) du 13 octobre 2006, selon laquelle, nonobstant les dispositions de l'article 12 ter du Statut du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994, le mandat des juges ad litem du Tribunal ci-après serait prorogé jusqu'au 31 décembre 2008 :

M. Aydin Sefa AKAY (Turquie)  
M<sup>me</sup> Florence Rita ARREY (Cameroun)  
M<sup>me</sup> Solomy Balungi BOSSA (Ouganda)  
M. Robert FREMR (République tchèque)  
M<sup>me</sup> Taghreed HIKMAT (Jordanie)  
M<sup>me</sup> Karin HÖKBORG (Suède)  
M. Vagn JOENSEN (Danemark)  
M. Gberdao Gustave KAM (Burkina Faso)

---

<sup>1</sup> Voir A/61/509-S/2006/799.

Tan Sri Dato' Hj. Mohd. Azmi Dato' Hj. KAMARUDDIN (Malaisie)  
M<sup>me</sup> Flavia LATTANZI (Italie)  
M. Kenneth MACHIN (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord)  
M. Joseph Edward Chiondo MASANCHE (République-Unie de Tanzanie)  
M. Lee Gacuiga MUTHOGA (Kenya)  
M. Seon Ki PARK (République de Corée)  
M. Mparany Mamy Richard RAJOHNSON (Madagascar)  
M. Emile Francis SHORT (Ghana)  
M. Albertus Henricus Joannes SWART (Pays-Bas)  
M<sup>me</sup> Aura Eméríta GUERRA DE VILLALAZ (Panama)

À la même séance, l'Assemblée générale a également décidé de faire sienne la recommandation du Secrétaire général<sup>1</sup> qui avait été adoptée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1717 (2006), d'autoriser les juges ad litem ARREY, BOSSA, HÖKBORG, HIKMAT, KAM, LATTANZI, MUTHOGA, PARK ET SHORT à continuer de servir auprès du Tribunal après la fin de la période totale de leur mandat, stipulée à l'article 12 ter du paragraphe 2 du Statut, jusqu'au 31 décembre 2008.

#### **61/404. Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social**

À sa 45<sup>e</sup> séance plénière, le 2 novembre 2006, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies et à l'article 140 du Règlement intérieur de l'Assemblée, a élu le PORTUGAL et la GRÈCE membres du Conseil économique et social pour remplir le mandat de l'ESPAGNE et de la TURQUIE<sup>2</sup> restant à courir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

À sa 49<sup>e</sup> séance plénière, le 7 novembre 2006, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte et à l'article 140 du Règlement intérieur de l'Assemblée, a élu la NOUVELLE-ZÉLANDE membre du Conseil économique et social pour remplir le mandat de l'AUSTRALIE<sup>3</sup> restant à courir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

À ses 45<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> séances plénières également, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte et à l'article 145 du Règlement intérieur de l'Assemblée a élu l'ALGÉRIE, la BARBADE, le BELARUS, la BOLIVIE, le CANADA, le CAP VERT, EL SALVADOR, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, l'INDONÉSIE, l'IRAQ, le KAZAKHSTAN, le LUXEMBOURG, le MALAWI, les PAYS-BAS, les PHILIPPINES, la ROUMANIE, la SOMALIE et le SOUDAN membres du Conseil économique et social pour un mandat de trois ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : ARMÉNIE, BANGLADESH, BELGIQUE, BELIZE, CANADA, COLOMBIE, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, INDONÉSIE, ITALIE, MAURICE, NAMIBIE, NIGÉRIA, PANAMA, POLOGNE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE ET TUNISIE.

En conséquence, le Conseil économique et social se compose des cinquante-quatre États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD\*, ALBANIE\*, ALGÉRIE\*\*\*, ALLEMAGNE\*\*, ANGOLA\*\*, ARABIE SAOUDITE\*\*, AUTRICHE\*\*, BARBADE\*\*\*, BÉLARUS\*\*\*, BÉNIN\*\*, BOLIVIE\*\*\*, BRÉSIL\*, CANADA\*\*\*, CAP VERT\*\*\*, CHINE\*, COSTA RICA\*, CUBA\*\*, DANEMARK\*, EL SALVADOR\*\*\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*\*\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*, FRANCE\*\*, GRÈCE\*\*, GUINÉE\*, GUINÉE-BISSAU\*\*, GUYANA\*\*, HAÏTI\*\*, INDE\*, INDONÉSIE\*\*\*, IRAQ\*\*\*, ISLANDE\*, JAPON\*\*, KAZAKHSTAN\*\*\*, LITUANIE\*, LUXEMBOURG\*\*\*, MADAGASCAR\*\*, MALAWI\*\*\*, MAURITANIE\*\*, MEXIQUE\*, NOUVELLE-ZÉLANDE\*, PAKISTAN\*, PARAGUAY\*\*, PAYS-BAS\*\*\*, PHILIPPINES\*\*\*, PORTUGAL\*\*, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO\*, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE\*\*, ROUMANIE\*\*\*,

<sup>2</sup> Voir A/61/89 et A/61/296.

<sup>3</sup> Voir A/61/557.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD\*, SOMALIE\*\*\*, SOUDAN\*\*\*, SRI LANKA\*\*, TCHAD\* et THAÏLANDE\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2007.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2008.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

#### **61/405. Nomination des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

À sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 16 novembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>4</sup>, a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 : M. Andrzej T. Abraszewski, M. Collen V. Kelapile, M. Stafford Neil, M. Mohammad Mustafa Tal et M<sup>me</sup> Nonye Udo.

En conséquence, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : M. Andrzej T. ABRASZEWSKI (*Pologne*)\*\*\*, M. Ronald ELKHUIZEN (*Pays-Bas*)\*, M. Jorge FLORES CALLEJAS (*Honduras*)\*, M. Collen V. KELAPILE (*Botswana*)\*\*\*, M. Guillermo KENDALL (*Argentine*)\*\*, M. Igor V. KHALEVINSKY (*Fédération de Russie*)\*\*, M. Jerry KRAMER (*Canada*)\*, M<sup>me</sup> Susan M. MCLURG (*États-Unis d'Amérique*)\*\*, M. Tommo MONTHE (*Cameroun*)\*\*, M. Stafford NEIL (*Jamaïque*)\*\*\*, M. Rajat SAHA (*Inde*)\*, M<sup>me</sup> SUN Minqin (*Chine*)\*, M. Mohammad Mustafa TAL (*Jordanie*)\*\*\*, M<sup>me</sup> Nonye UDO (*Nigéria*)\*\*\*, M<sup>me</sup> Christina VASAK (*France*)\*\* et M. Jun YAMAZAKI (*Japon*)\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2007.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2008.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

#### **61/406. Nomination de membres du Comité des contributions**

À sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 16 novembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>5</sup>, a nommé les personnes ci-après membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 : M. Kenshiro Akimoto, M. Meshal Al-Mansour, M. Petru Dumitriu, M. Ihor V. Humenny, M<sup>me</sup> Gobona Susan Mapitse et M<sup>me</sup> Lisa P. Spratt.

En conséquence, le Comité des contributions se compose des membres suivants : M. Kenshiro AKIMOTO (*Japon*)\*\*\*, M. Meshal AL-MANSOUR (*Koweït*)\*\*\*, M. Petru DUMITRIU (*Roumanie*)\*\*\*, M. Gordon ECKERSLEY (*Australie*)\*, M. Paul EKORONG A DONG (*Cameroun*)\*, M<sup>me</sup> Sujata GHORAI (*Allemagne*)\*\*, M. Bernardo GREIVER (*Uruguay*)\*, M. Hassan Mohammed HASSAN (*Nigéria*)\*, M. Ihor V. HUMENNY (*Ukraine*)\*\*\*, M. Eduardo IGLESIAS (*Argentine*)\*, M. Vyacheslav A. LOGUTOV (*Fédération de Russie*)\*\*, M<sup>me</sup> Gobona Susan MAPITSE (*Botswana*)\*\*\*, M. Richard MOON (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)\*\*, M. Hae-yun PARK (*République de Corée*)\*\*, M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes RAMOS (*Portugal*)\*, M. Henrique da Silveira SARDINHA PINTO (*Brésil*)\*\*, M<sup>me</sup> Lisa P. SPRATT (*États-Unis d'Amérique*)\*\*\* et M. WU Gang (*Chine*)\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2007.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2008.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

---

<sup>4</sup> A/61/561, par. 4.

<sup>5</sup> A/61/562, par. 4.

**61/407. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements**

À sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 16 novembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>6</sup>, a confirmé la nomination des personnes ci-après par le Secrétaire général en tant que membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007 : M. Emilio J. Cárdenas, M. Fernando G. Chico Pardo et M. Khaya Ngqula.

En conséquence, le Comité des placements se compose des membres suivants : M. Masakazu ARIKAWA (*Japon*)\*\*, M. Emilio J. CÁRDENAS (*Argentine*)\*\*\*, M. Fernando G. CHICO PARDO (*Mexique*)\*\*\*, M. Madhav DHAR (*Inde*)\*\*, M. Nemir A. KIRDAR (*Iraq*)\*\*, M. William J. McDONOUGH (*États-Unis d'Amérique*)\*, M. Khaya NGQULA (*Afrique du Sud*)\*\*\*, M<sup>me</sup> Hélène PLOIX (*France*)\*, et M. Jürgen REIMNITZ (*Allemagne*)\*.

À la même séance, l'Assemblée générale, également sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>6</sup>, a décidé de reconduire dans leurs fonctions de membres ad hoc M<sup>me</sup> Afsaneh BESCHLOSS (*République islamique d'Iran*) et M. Ivan PICTET (*Suisse*) pour un mandat d'un an prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2007.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2008.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

**61/408. Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies**

À sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 16 novembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>7</sup>, a nommé les personnes ci-après membres du Tribunal administratif des Nations Unies pour un mandat de quatre ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 : M. Bob Hepple et M<sup>me</sup> Jacqueline R. Scott.

En conséquence, le Tribunal administratif des Nations Unies se compose des membres suivants : M. Julio BARBOZA (*Argentine*)\*, M. Spyridon FLOGAITIS (*Grèce*)\*\*, M. GOH Joon Seng (*Singapour*)\*\*, M. Bob HEPPLÉ (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)\*\*\*, M<sup>me</sup> Jacqueline R. SCOTT (*États-Unis d'Amérique*)\*\*\*, M<sup>me</sup> Brigitte STERN (*France*)\*\* et M. Dayendra Sena WIJewardane (*Sri Lanka*)\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2007.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2008.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

**61/409. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale**

À sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 16 novembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>8</sup>, a nommé les personnes ci-après membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 : M. Daasebre Oti Boateng, M. Guillermo Enrique Gonzalez, M. Kingston Papie Rhodes, M<sup>me</sup> Anita Szlczak et M. Eugeniusz Wyzner.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>9</sup>, a nommé M. Vladimir Morozov membre de la Commission de la fonction publique

---

<sup>6</sup> Voir A/61/563.

<sup>7</sup> A/61/564, par. 4.

<sup>8</sup> A/61/565, par. 11, al. a.

<sup>9</sup> Ibid., par. 11, al. b.

internationale pour un mandat commençant le 16 novembre 2006 et venant à expiration le 31 décembre 2008.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>10</sup>, a nommé M. Kingston Papie Rhodes Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>11</sup>, a nommé M. Wolfgang Stöckl Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et venant à expiration le 31 décembre 2009.

En conséquence, la Commission de la fonction publique internationale se compose des membres suivants : M. Kingston Papie RHODES (*Sierra Leone*)<sup>\*\*\*</sup>, Président ; M. Wolfgang STÖCKL (*Allemagne*)<sup>\*\*</sup>, Vice-Président ; M. Daasebre Oti BOATENG (*Ghana*)<sup>\*\*\*</sup>, M. Fatih BOUAYAD-AGHA (*Algérie*)<sup>\*</sup>, M. Shamsheer M. CHOWDHURY (*Bangladesh*)<sup>\*</sup>, M. Minoru ENDO (*Japon*)<sup>\*\*</sup>, M. Guillermo Enrique GONZALEZ (*Argentine*)<sup>\*\*\*</sup>, M. Vladimir MOROZOV (*Fédération de Russie*)<sup>\*</sup>, M<sup>me</sup> Lucretia MYERS (*États-Unis d'Amérique*)<sup>\*\*</sup>, M. Gilberto PARANHOS VELLOSO (*Brésil*)<sup>\*\*</sup>, M<sup>me</sup> Anita SZLAZAK (*Canada*)<sup>\*\*\*</sup>, M. Gian Luigi VALENZA (*Italie*)<sup>\*\*</sup>, M. WANG Xiaochu (*Chine*)<sup>\*</sup>, M. Eugeniusz WYZNER (*Pologne*)<sup>\*\*\*</sup> et M. El Hassane ZAHID (*Maroc*)<sup>\*</sup>.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2008.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2010.

### **61/410. Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination**

À sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 16 novembre 2006, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social<sup>12</sup> et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil, en date du 14 mai 1976, et au paragraphe 1 de la résolution 1987/94 du Conseil, en date du 4 décembre 1987, a élu les COMORES, HAÏTI, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, le VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) et le ZIMBABWE membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : BAHAMAS, COMORES, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, MEXIQUE et ZIMBABWE<sup>13</sup>.

À sa 80<sup>e</sup> séance plénière, le 15 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social<sup>14</sup> et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil et au paragraphe 1 de la résolution 1987/94 du Conseil, a élu la FRANCE membre du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat de trois ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007<sup>15</sup>.

---

<sup>10</sup> Ibid., par. 11, al. c.

<sup>11</sup> Ibid., par. 11, al. d.

<sup>12</sup> Voir A/61/227.

<sup>13</sup> Par sa décision 2006/201 C, le Conseil économique et social a reporté la nomination de deux membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

<sup>14</sup> Voir A/61/227/Add.1.

<sup>15</sup> Par sa décision 2006/201 D, le Conseil économique et social a de nouveau reporté la nomination d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

En conséquence, le Comité du programme et de la coordination se compose des trente-deux États Membres suivants<sup>16</sup> : AFRIQUE DU SUD\*\*, ALGÉRIE\*, ARGENTINE\*\*, ARMÉNIE\*\*, BÉLARUS\*\*, BÉNIN\*\*, BRÉSIL\*\*, BULGARIE\*\*, CHINE\*, COMORES\*\*\*, CUBA\*\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*\*\*, FRANCE\*\*\*, GHANA\*, HAÏTI\*\*\*, INDE\*\*, INDONÉSIE\*\*, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')\*\*, ISRAËL\*\*, ITALIE\*\*, JAMAÏQUE\*, JAPON\*, KENYA\*, PAKISTAN\*\*, PORTUGAL\*\*, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE\*\*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE\*, SÉNÉGAL\*\*, SUISSE\*\*, URUGUAY\*\*, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)\*\*\* et ZIMBABWE\*\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2007.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2008.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

### 61/411. Élection de membres de la Commission du droit international

À sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 16 novembre 2006, l'Assemblée générale, conformément à la résolution 174 (II) du 21 novembre 1947 et aux dispositions du statut de la Commission du droit international figurant dans l'annexe à ladite résolution, telles qu'amendées par les résolutions de l'Assemblée 1103 (XI) du 18 décembre 1956, 1647 (XVI) du 6 novembre 1961 et 36/39 du 18 novembre 1981, a élu les trente-quatre personnes ci-après membres de la Commission du droit international pour un mandat de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2007<sup>17</sup> :

M. Ali Mohsen Fetais AL-MARRI (Qatar)  
M. Ian BROWNIE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)  
M. Lucius CAFLISCH (Suisse)  
M. Enrique J. A. CANDIOTI (Argentine)  
M. Pedro COMISSARIO AFONSO (Mozambique)  
M. Christopher John Robert DUGARD (Afrique du Sud)  
M<sup>me</sup> Paula Ventura de Carvalho EȘCARAMEIA (Portugal)  
M. Salifou FOMBA (Mali)  
M. Giorgio GAJA (Italie)  
M. Zdzislaw W. GALICKI (Pologne)  
M. Hussein A. HASSOUNA (Égypte)  
M. Mahmoud D. HMOUD (Jordanie)  
M<sup>me</sup> Marie G. JACOBSSON (Suède)  
M. Maurice KAMTO (Cameroun)  
M. Fathi KEMICHA (Tunisie)  
M. Roman A. KOLODKIN (Fédération de Russie)  
M. Donald M. MCRAE (Canada)  
M. Teodor Viorel MELESCANU (Roumanie)  
M. Bernd H. NIEHAUS (Costa Rica)  
M. Georg NOLTE (Allemagne)  
M. Bayo OJO (Nigéria)  
M. Alain PELLET (France)  
M. Amrith Rohan PERERA (Sri Lanka)  
M. Ernest PETRIC (Slovénie)  
M. Gilberto Vergne SABOIA (Brésil)  
M. Narinder SINGH (Inde)

---

<sup>16</sup> Le Comité est composé de trente-quatre États Membres. Cependant, il reste à pourvoir, sur la base des nominations par le Conseil, une vacance reportée de la soixantième session de l'Assemblée générale (voir décision 2006/201 A du Conseil économique et social) et une vacance reportée de la soixante et unième session de l'Assemblée (voir décision 2006/201 D du Conseil), toutes deux appartenant au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

<sup>17</sup> Voir A/61/92 et Corr.1 et Add.1 à 3, A/61/539, A/61/111 et Corr.2 et A/61/111/Add.1.

M. Eduardo VALENCIA-OSPINA (Colombie)  
M. Edmundo VARGAS CARREÑO (Chili)  
M. Stephen C. VASCIANNIE (Jamaïque)  
M. Marcelo VÁZQUEZ-BERMÚDEZ (Équateur)  
M. Amos S. WAKO (Kenya)  
M. Nugroho WISNUMURTI (Indonésie)  
M<sup>me</sup> XUE Hanqin (Chine)  
M. Chusei YAMADA (Japon)

#### **61/412. Nomination de membres du Comité des conférences**

À sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 16 novembre 2006, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, a pris note de la nomination par sa Présidente, après consultation avec les présidents des groupes régionaux concernés, de l'ALLEMAGNE, de la GRENADÉ, du HONDURAS, du NIGÉRIA, de la RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE et du SÉNÉGAL comme membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 afin de pourvoir six des sept postes devenus vacants du fait de la venue à expiration du mandat de L'ALLEMAGNE, de L'ARGENTINE, du MEXIQUE, du NIGÉRIA, de la RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, de la ROUMANIE et du SÉNÉGAL.

À sa 80<sup>e</sup> séance plénière, le 15 décembre 2006, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B, a pris note de la nomination par sa Présidente, après consultation avec le président du groupe régional concerné, du BÉLARUS comme membre du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour pourvoir le septième poste vacant.

En conséquence, le Comité des conférences se compose des vingt et un États Membres suivants : ALLEMAGNE\*\*\*, AUTRICHE\*, BÉLARUS\*\*\*, BURUNDI\*\*, CHINE\*, ÉGYPTÉ\*, EL SALVADOR\*\*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE\*, FÉDÉRATION DE RUSSIE\*\*, FRANCE\*\*, GRENADÉ\*\*\*, HONDURAS\*\*\*, JAMAÏQUE\*, KENYA\*, LESOTHO\*\*, MALAISIE\*\*, NÉPAL\*, NIGÉRIA\*\*\*, PHILIPPINES\*\*, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE\*\*\* et SÉNÉGAL\*\*\*.

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 2007.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2008.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 2009.

#### **61/413. Nomination de membres du Comité de l'information**

À sa 79<sup>e</sup> séance plénière, le 14 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>18</sup>, a nommé la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE et la THAÏLANDE membres du Comité de l'information.

En conséquence, le Comité de l'information se compose des cent dix États Membres suivants<sup>19</sup> : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIQUE, BELIZE, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAP VERT, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE,

---

<sup>18</sup> A/61/410, par. 10.

<sup>19</sup> Voir également décision 61/521.

GABON, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, GUYANA, HONGRIE, ÎLES SALOMON, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, LIBAN, LIBÉRIA, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALTE, MAROC, MEXIQUE, MOLDOVA, MONACO, MONGOLIE, MOZAMBIQUE, NÉPAL, NIGER, NIGÉRIA, PAKISTAN, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUISSE, SURINAME, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU), VIET NAM, YÉMEN et ZIMBABWE.

**61/414. Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

À sa 80<sup>e</sup> séance plénière, le 15 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note de la nomination par sa Présidente de l'ESTONIE, de la JORDANIE, du MEXIQUE, de la NORVÈGE et du SOUDAN comme membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## B. Autres décisions

### 1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission

#### 61/501. Réunion d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante et unième session

À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 12 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Comité des relations avec le pays hôte, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la Commission du désarmement, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées et le Comité des conférences, organes subsidiaires de l'Assemblée désignés dans la lettre du Président du Comité des conférences en date du 6 septembre 2006<sup>20</sup>, à se réunir durant la partie principale de la soixante et unième session de l'Assemblée.

À sa 41<sup>e</sup> séance plénière, le 26 octobre 2006, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, organe subsidiaire de l'Assemblée, à se réunir à New York durant la partie principale de la soixante et unième session de l'Assemblée, étant bien entendu que la session du Conseil exécutif se poursuivra dans le cadre des locaux et des services disponibles et de manière à ne pas perturber les activités de l'Assemblée<sup>21</sup>.

#### 61/502. Organisation de la soixante et unième session

À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>22</sup>, a adopté plusieurs dispositions concernant l'organisation de la soixante et unième session.

À sa 51<sup>e</sup> séance plénière, le 10 novembre 2006, l'Assemblée générale, sur la proposition de la Présidente, a décidé, sans créer de précédent, d'inviter le Président du Conseil des droits de l'homme à présenter le premier rapport annuel du Conseil<sup>23</sup>.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la demande du Président de la Sixième Commission, a décidé d'autoriser de prolonger la période de travail de la Commission pour qu'elle tienne une séance supplémentaire.

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2006, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser la Deuxième Commission, suite à la demande de sa Présidente, à poursuivre ses travaux jusqu'au mercredi 6 décembre 2006.

À sa 69<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2006, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser la prolongation des travaux de la Deuxième Commission, sur la demande de sa Présidente, jusqu'au vendredi 8 décembre 2006.

À sa 70<sup>e</sup> séance plénière, le 8 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la proposition de la Présidente, a décidé, sans créer de précédent, d'inviter la Directrice générale du Fonds des Nations

---

<sup>20</sup> Voir A/61/320.

<sup>21</sup> Voir A/61/320/Add.1.

<sup>22</sup> A/61/250, par. 3 à 41.

<sup>23</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 53 (A/61/53).*

Unies pour l'enfance à faire une déclaration à la réunion commémorative spéciale marquant le sixantième anniversaire des opérations du Fonds.

À sa 72<sup>e</sup> séance plénière, le 11 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la proposition de la Présidente, a décidé de reporter la date de suspension de la soixante et unième session du mardi 12 décembre 2006 au jeudi 21 décembre 2006.

À la même séance, l'Assemblée générale, a décidé d'autoriser la Cinquième Commission, à la demande de son Président, à poursuivre ses travaux jusqu'au mardi 19 décembre 2006.

À sa 81<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2006, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser la prolongation des travaux de la Cinquième Commission, à la demande de son Président, jusqu'au jeudi 21 décembre 2006.

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la proposition de la Présidente, a décidé de repousser de nouveau la date de suspension de la soixante et unième session au vendredi 22 décembre 2006.

### **61/503. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son premier rapport<sup>24</sup>, a adopté l'ordre du jour<sup>25</sup> et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour<sup>26</sup> de sa soixante et unième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, donnant suite à la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport<sup>27</sup>, a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session.

À sa 38<sup>e</sup> séance plénière, le 20 octobre 2006, l'Assemblée générale, donnant suite à la recommandation formulée par le Bureau dans son deuxième rapport<sup>28</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session deux questions additionnelles intitulées « Commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves » et « Prorogation des mandats des juges ad litem du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 » sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions) et de les examiner directement en séance plénière.

À sa 41<sup>e</sup> séance plénière, le 26 octobre 2006, l'Assemblée générale, donnant suite à la recommandation formulée par le Bureau dans son troisième rapport<sup>29</sup>, a décidé que le point 68 de l'ordre du jour intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme » serait examiné en séance plénière et à la Troisième Commission, étant entendu que la Commission étudierait toutes les recommandations du Conseil des droits de l'homme à l'Assemblée, y compris celles tendant à développer le droit international des droits de l'homme. L'Assemblée examinerait en séance plénière le rapport annuel du Conseil des droits de l'homme sur ses activités de l'année. Il est également entendu que cette mesure n'est en aucun cas une réinterprétation de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, en date du 15 mars 2006, et qu'elle sera réexaminée avant le

---

<sup>24</sup> A/61/250, par. 64 à 77.

<sup>25</sup> A/61/251.

<sup>26</sup> A/61/252 et Corr.2.

<sup>27</sup> A/61/250, par. 50.

<sup>28</sup> A/61/250/Add.1.

<sup>29</sup> A/61/250/Add.2.

début de la soixante-deuxième session, sur la base de l'expérience acquise du point de vue de son efficacité et de son application pratique.

À sa 57<sup>e</sup> séance plénière, le 22 novembre 2006, l'Assemblée générale, donnant suite à la recommandation formulée par le Bureau dans son quatrième rapport<sup>30</sup>, a décidé de recommander à l'Assemblée générale que l'alinéa *b* du point 67 de l'ordre du jour, intitulé « Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales », soit également examiné directement en séance plénière à seule fin d'adopter au cours de la partie principale de la soixante et unième session le projet de convention sur les droits des handicapés, que le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées devrait avoir terminé d'élaborer et dont il recommandera l'adoption dans son rapport au début du mois de décembre 2006.

À la même séance, l'Assemblée générale, donnant suite à la recommandation formulée par le Bureau dans son quatrième rapport<sup>31</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session une question additionnelle intitulée « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies » sous le titre B (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux récentes conférences des Nations Unies) et de l'examiner directement en séance plénière.

À sa 70<sup>e</sup> séance plénière, le 8 décembre 2006, l'Assemblée générale, conformément à sa résolution 61/20 du 28 novembre 2006, adoptée sur recommandation de la Deuxième Commission<sup>32</sup>, a décidé également d'examiner directement en séance plénière le point 58 de l'ordre du jour intitulé « Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » afin de permettre à l'Assemblée générale de tenir une réunion commémorative spéciale consacrée au soixantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance<sup>33</sup>.

### **61/504. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

À sa 25<sup>e</sup> séance plénière, le 2 octobre 2006, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation<sup>34</sup>.

### **61/505. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

À sa 26<sup>e</sup> séance plénière, le 9 octobre 2006, l'Assemblée générale a pris acte du onzième rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994<sup>35</sup>.

---

<sup>30</sup> A/61/250/Add.3, par. 1.

<sup>31</sup> Ibid., par. 2.

<sup>32</sup> A/61/427, par. 13.

<sup>33</sup> A/61/252/Add.4.

<sup>34</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 1 et rectificatif (A/61/1 et Corr.1).*

<sup>35</sup> Voir A/61/265-S/2006/658.

**61/506. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

À sa 26<sup>e</sup> séance plénière, le 9 octobre 2006, l'Assemblée générale a pris acte du treizième rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991<sup>36</sup>.

**61/507. Rapport de la Cour internationale de Justice**

À sa 41<sup>e</sup> séance plénière, le 26 octobre 2005, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Cour internationale de justice<sup>37</sup>.

**61/508. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies**

À sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 16 novembre 2006, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session.

**61/512. Journée internationale du dépistage et de la consultation volontaire en matière de VIH**

À sa 65<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la proposition d'un certain nombre d'États Membres<sup>38</sup>, et rappelant sa résolution 60/262 du 2 juin 2006, notamment sa détermination à intensifier les efforts engagés pour parvenir à l'objectif de l'accès universel à des programmes approfondis de prévention, au traitement, aux soins et à l'appui d'ici à 2010, et son engagement à promouvoir, aux niveaux international, régional, national et local, l'accès à l'éducation et à l'information sur le VIH/sida, aux services de dépistage volontaire, d'accompagnement psychologique et autres, dans le respect total de la confidentialité et avec le consentement préalable et d'instaurer un cadre social et juridique qui favorise la divulgation sans risques et avec le consentement des personnes intéressées d'informations sur la sérologie VIH, a décidé d'engager les États Membres à désigner une journée du dépistage et de la consultation volontaire en matière de VIH en 2007 et de les encourager, ainsi que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et ses coparrains, et les autres organisations internationales et nationales concernées à prendre des mesures, selon qu'il convient, conformément aux plans d'action et aux politiques arrêtés à l'échelle nationale et, pour transposer à une plus grande échelle les actions globales dont ils ont l'initiative et qui s'inscrivent dans la durée nationale en vue de mener toute une gamme d'activités multisectorielles de prévention, de soins, de traitement et d'accompagnement, à retenir la date du 1<sup>er</sup> décembre 2007 ou toute autre date en 2007 dont chacun d'entre eux pourra décider.

**61/518. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies**

À sa 72<sup>e</sup> séance plénière, le 11 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général<sup>39</sup>.

**61/519. Rapport du Conseil de sécurité**

À sa 75<sup>e</sup> séance plénière, le 12 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil de sécurité<sup>40</sup>.

---

<sup>36</sup> Voir A/61/271-S/2006/666.

<sup>37</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 4 (A/61/4).*

<sup>38</sup> A/61/L.40.

<sup>39</sup> A/61/371.

<sup>40</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 2 et rectificatif (A/61/2 et Corr.1).*

**61/546. Réexamen des mandats**

À sa 84<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2006, l'Assemblée générale, rappelant l'alinéa *b* du paragraphe 163 de sa résolution 60/1 du 16 septembre 2006, notant les progrès faits par l'Assemblée en matière de réexamen des mandats, a décidé, sur la proposition de sa Présidente, de continuer le réexamen des mandats durant sa soixante et unième session.

**61/552. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante et unième session**

À sa 84<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2006, l'Assemblée générale a décidé que, mis à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle pourrait avoir à examiner en application de son règlement intérieur, les points ci-après restaient à examiner pendant la soixante et unième session :

- Point 11. Prévention des conflits armés
- Point 12. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- Point 13. La situation au Moyen-Orient
- Point 14. Question de Palestine
- Point 15. Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud
- Point 17. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
- Point 19. Question de Chypre
- Point 20. Agression armée contre la République démocratique du Congo
- Point 21. Question des îles Falkland (Malvinas)
- Point 22. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
- Point 23. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
- Point 24. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït
- Point 25. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste
- Point 26. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
- Point 27. Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement
- Point 32. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
- Point 33. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
- Point 42. Rapport du Conseil économique et social
- Point 44. Culture de paix

- Point 45. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain
- Point 46. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
- Point 47. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
- Point 52. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- Point 68. Rapport du Conseil des droits de l'homme
- Point 90. Désarmement général et complet
- Point 100. Mesures visant à éliminer le terrorisme international
- Point 105. Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination
  - b) Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
  - d) Élection de deux membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix
  - e) Élection de quatorze membres du Conseil des droits de l'homme
- Point 106. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection
- Point 107. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
- Point 108. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
  - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale
  - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain
  - o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
  - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains
- Point 110. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- Point 111. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes
- Point 112. Renforcement du système des Nations Unies
- Point 113. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
- Point 114. Multilinguisme

## Décisions

---

- Point 115. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes
- Point 116. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
- Point 117. Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007
- Point 118. Planification des programmes
- Point 119. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
- Point 120. Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique
- Point 121. Plan des conférences
- Point 122. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
- Point 123. Gestion des ressources humaines
- Point 124. Corps commun d'inspection
- Point 125. Régime commun des Nations Unies
- Point 126. Régime des pensions des Nations Unies
- Point 127. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne
- Point 128. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
- Point 129. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
- Point 130. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 131. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 132. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 133. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi
- Point 134. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Point 135. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Point 136. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
- Point 137. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
- Point 138. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
- Point 139. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
- Point 140. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
- Point 141. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti

- Point 142. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Point 143. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
- Point 144. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
- Point 145. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
- Point 146. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan
- Point 147. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Point 149. Réforme des Nations Unies : mesures et propositions
- Point 151. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
- Point 152. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de consolidation de la paix
- Point 153. Demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
- Point 154. Suite à donner aux recommandations concernant la gestion administrative et le contrôle interne de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies
- Point 155. Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

## ***2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission***

### **61/513. Réduction des budgets militaires**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 6 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission<sup>41</sup>.

### **61/514. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 6 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>42</sup>, se félicitant du compte rendu que le Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'étudier la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification, a fait à la Première Commission le 16 octobre 2006<sup>43</sup> :

a) Encourage le Groupe d'experts gouvernementaux à parvenir, dès que possible, à une conclusion concertée ;

b) Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification ».

---

<sup>41</sup> A/61/386.

<sup>42</sup> A/61/388, par. 7.

<sup>43</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Première Commission*, 14<sup>e</sup> séance (A/C.1/61/PV.14), et rectificatif.

**61/515. Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 6 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>44</sup>, a décidé, à la suite d'un vote enregistré de 128 voix contre 3, avec 44 abstentions<sup>45</sup>, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire ».

**61/516. Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2007**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 6 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>46</sup>, a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour 2007<sup>47</sup>.

**61/517. Planification des programmes**

À sa 67<sup>e</sup> séance plénière, le 6 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission<sup>48</sup>.

**3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

**61/520. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

À sa 79<sup>e</sup> séance plénière, le 14 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>49</sup>.

---

<sup>44</sup> A/61/394, par. 109.

<sup>45</sup> *Ont voté pour* : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Ont voté contre* : États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Se sont abstenus* : Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Norvège, Palaos, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie, Ukraine

<sup>46</sup> A/61/402, par. 5.

<sup>47</sup> Ibid., annexe.

<sup>48</sup> A/61/403.

<sup>49</sup> A/61/409.

**61/521. Augmentation du nombre de membres du Comité de l'information**

À sa 79<sup>e</sup> séance plénière, le 14 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>50</sup>, a décidé de porter le nombre des membres du Comité de l'information de cent huit à cent dix<sup>51</sup>.

**61/522. Question de Gibraltar**

À sa 79<sup>e</sup> séance plénière, le 14 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>52</sup>, rappelant sa décision 60/525 du 8 décembre 2005 et les déclarations dont les Gouvernements britannique et espagnol sont convenus à Bruxelles le 27 novembre 1984<sup>53</sup> et à Madrid le 27 octobre 2004, et prenant acte de la création, dans le même esprit, du Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar, distinct du processus de Bruxelles, aux termes du communiqué commun publié par les Gouvernements britannique, espagnol et de Gibraltar le 16 décembre 2004 :

a) Demande instamment aux deux gouvernements d'apporter, dans le prolongement de la déclaration du 27 novembre 1984, une solution définitive au problème de Gibraltar à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables, et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar ;

b) Accueille avec satisfaction les résultats positifs du premier train de mesures approuvées par le Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar.

**61/523. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

À sa 79<sup>e</sup> séance plénière, le 14 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>54</sup>.

**61/524. Planification des programmes**

À sa 79<sup>e</sup> séance plénière, le 14 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)<sup>55</sup>.

**4. Décisions adoptées sur la base des rapports  
de la Deuxième Commission**

**61/534. Rapport du Secrétaire général intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale »**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>56</sup>, a pris acte du rapport du Secrétaire général intitulé

---

<sup>50</sup> A/61/410, par. 10.

<sup>51</sup> Voir également décision 61/413.

<sup>52</sup> A/61/415, par. 30.

<sup>53</sup> A/39/732, annexe.

<sup>54</sup> A/61/416.

<sup>55</sup> A/61/417.

<sup>56</sup> A/61/419, par. 7.

« Les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale »<sup>57</sup>.

**61/535. Questions de politique macroéconomique**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>58</sup>.

**61/536. Développement durable**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>59</sup>.

**61/537. Mondialisation et interdépendance**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>60</sup>.

**61/538. Culture et développement**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>61</sup>.

**61/539. Groupes de pays en situation particulière**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>62</sup>.

**61/540. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>63</sup>.

**61/541. Formation et recherche**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>64</sup>.

**61/542. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>65</sup> :

a) A pris acte du rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche<sup>66</sup> ;

---

<sup>57</sup> A/61/254.

<sup>58</sup> A/61/420.

<sup>59</sup> A/61/422.

<sup>60</sup> A/61/424.

<sup>61</sup> A/61/424/Add.3.

<sup>62</sup> A/61/425.

<sup>63</sup> A/61/426.

<sup>64</sup> A/61/428.

<sup>65</sup> A/61/428/Add.2, par. 6.

<sup>66</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 14 (A/61/14).*

b) A constaté la nécessité d'harmoniser la présentation du rapport du Directeur général et de celui du Secrétaire général ;

c) A décidé d'examiner, conformément à sa résolution 60/213 du 22 décembre 2005, la question de l'harmonisation de la présentation du rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et de celui du Secrétaire général à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

**61/543. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission<sup>67</sup>.

**61/544. Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>68</sup>, a approuvé le programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-deuxième session, tel qu'il figure ci-après :

- Point 1. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
- Point 2. Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- Point 3. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement
  - b) Système financier international et développement
  - c) Crise de la dette extérieure et développement
- Point 4. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement :
  - a) Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
  - b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- Point 5. Développement durable :
  - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
  - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
  - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

---

<sup>67</sup> A/61/429.

<sup>68</sup> A/61/430, par. 5.

## Décisions

---

- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
  - f) Convention sur la diversité biologique
  - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-quatrième session
  - h) Développement durable dans les régions montagneuses
  - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- Point 6. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Point 7. Mondialisation et interdépendance :
- a) Mondialisation et interdépendance
  - b) Science et technique au service du développement
  - c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, en particulier aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- Point 8. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
  - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- Point 9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
  - b) Participation des femmes au développement
  - c) Mise en valeur des ressources humaines
- Point 10. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
  - b) Coopération Sud-Sud en vue du développement
- Point 11. Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- Point 12. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale<sup>69</sup> :
- b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions
- Point 13. Vers des partenariats mondiaux

---

<sup>69</sup> Dans sa résolution 61/134 du 14 décembre 2006, l'Assemblée générale a décidé que les points subsidiaires de l'ordre du jour relatifs au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophes fournis par les organismes des Nations Unies, examinés actuellement par la Deuxième Commission, seraient renvoyés à sa plénière à compter de la soixante-deuxième session.

#### **61/545. Planification des programmes**

À sa 83<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission<sup>70</sup>, ayant examiné le projet de cadre stratégique pour l'exercice 2008-2009<sup>71</sup> et le chapitre pertinent du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-sixième session<sup>72</sup>, a approuvé le sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) figurant dans le projet de cadre stratégique pour l'exercice 2008-2009.

### **5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission**

#### **61/525. Documents examinés par l'Assemblée générale à propos de la question de la promotion de la femme**

À sa 81<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>73</sup>, a pris acte des documents suivants :

- a) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses trente-quatrième à trente-sixième sessions<sup>74</sup> ;
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies<sup>75</sup> ;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme<sup>76</sup>.

#### **61/526. Rapport du Comité des droits de l'enfant**

À sa 81<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>77</sup>, a pris note du Rapport du Comité des droits de l'enfant<sup>78</sup>.

#### **61/527. Documents examinés par l'Assemblée générale à propos des questions autochtones**

À sa 81<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>79</sup>, a pris acte des documents suivants :

- a) Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones<sup>80</sup> ;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones<sup>81</sup>.

---

<sup>70</sup> A/61/431, par. 6.

<sup>71</sup> A/61/6 (Prog. 7). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6* (A/61/6/Rev.1).

<sup>72</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 16* et rectificatif (A/61/16 et Corr.1), chap. II.

<sup>73</sup> A/61/438, par. 28.

<sup>74</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 38* (A/61/38).

<sup>75</sup> A/61/318.

<sup>76</sup> A/61/292.

<sup>77</sup> A/61/439, par. 21.

<sup>78</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 41* (A/61/41).

<sup>79</sup> A/61/440, par. 7.

<sup>80</sup> A/61/376.

<sup>81</sup> A/61/490.

**61/528. Rapport du Secrétaire général sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination**

À sa 81<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>82</sup>, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination<sup>83</sup>.

**61/529. Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et de la protection des droits de l'homme »**

À sa 81<sup>e</sup> séance plénière, le 19 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>84</sup>, a pris note du rapport ci-après soumis au titre du point intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme » :

Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>85</sup> ;  
et a pris note également des documents suivants :

**Au titre de l'alinéa a**

a) Rapport du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur les travaux de ses troisième et quatrième sessions<sup>86</sup> ;

b) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture<sup>87</sup> ;

c) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>88</sup> ;

d) Rapport du Secrétaire général sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques<sup>89</sup> ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>90</sup> ;

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les travaux de leur dix-huitième réunion<sup>91</sup>.

**Au titre de l'alinéa b**

a) Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement<sup>92</sup> ;

b) Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales<sup>93</sup> ;

---

<sup>82</sup> A/61/442, par. 22.

<sup>83</sup> A/61/333.

<sup>84</sup> A/61/443, par. 5.

<sup>85</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 36 (A/61/36)*.

<sup>86</sup> *Ibid.*, *Supplément n° 48 (A/61/48)*.

<sup>87</sup> A/61/226.

<sup>88</sup> A/61/279.

<sup>89</sup> A/61/354.

<sup>90</sup> A/61/259.

<sup>91</sup> A/61/385.

<sup>92</sup> A/61/211.

<sup>93</sup> A/61/287.

- c) Rapport du Secrétaire général sur la question des disparitions forcées ou involontaires<sup>94</sup>;
- d) Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre la diffamation des religions<sup>95</sup>;
- e) Rapport du Secrétaire général sur la mise en place du Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe<sup>96</sup>;
- f) Rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues<sup>97</sup>;
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste<sup>98</sup>;
- h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de sa Représentante spéciale concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme<sup>99</sup>;
- i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible<sup>100</sup>;
- j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité de la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction<sup>101</sup>;
- k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats<sup>102</sup>;
- l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'expert indépendant sur les effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme<sup>103</sup>;
- m) Note du Secrétaire général concernant les rapports de l'expert indépendant sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté<sup>104</sup>.

**Au titre de l'alinéa c**

- a) Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Turkménistan<sup>105</sup>;
- b) Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en Ouzbékistan<sup>106</sup>;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de son Représentant chargé de la question des droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays<sup>107</sup>;

---

<sup>94</sup> A/61/289.

<sup>95</sup> A/61/325.

<sup>96</sup> A/61/348.

<sup>97</sup> A/61/476.

<sup>98</sup> A/61/267.

<sup>99</sup> A/61/312.

<sup>100</sup> A/61/338.

<sup>101</sup> A/61/340.

<sup>102</sup> A/61/384.

<sup>103</sup> A/61/464.

<sup>104</sup> A/61/465.

<sup>105</sup> A/61/489.

<sup>106</sup> A/61/526.

<sup>107</sup> A/61/276.

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi<sup>108</sup> ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar<sup>109</sup> ;

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme et les activités de son bureau au Népal, y compris en matière de coopération technique<sup>110</sup> ;

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Soudan<sup>111</sup> ;

h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967<sup>112</sup> ;

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo<sup>113</sup> .

#### **61/530. Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne**

À sa 82<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission<sup>114</sup> .

#### **61/531. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale**

À sa 82<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>115</sup> , a pris note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime<sup>116</sup> ;

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de ses première et deuxième sessions, qui ont eu lieu à Vienne du 28 juin au 8 juillet 2004 et du 10 au 21 octobre 2005, respectivement<sup>117</sup> .

---

<sup>108</sup> A/61/360.

<sup>109</sup> A/61/369 et Corr.1.

<sup>110</sup> A/61/374.

<sup>111</sup> A/61/469.

<sup>112</sup> A/61/470.

<sup>113</sup> A/61/475.

<sup>114</sup> A/61/443/Add.4.

<sup>115</sup> A/61/444, par. 26.

<sup>116</sup> A/61/178.

<sup>117</sup> A/61/96.

**61/532. Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale**

À sa 82<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>118</sup>, a approuvé le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-deuxième session, qui est présenté ci-après :

- Point 1. Développement social :
- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
  - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille
  - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- Point 2. Prévention du crime et justice pénale
- Point 3. Contrôle international des drogues
- Point 4. Promotion de la femme :
- a) Promotion de la femme
  - b) Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant
  - b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
- Point 6. Questions autochtones :
- a) Questions autochtones
  - b) Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
  - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
- Point 8. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
- a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale
  - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

---

<sup>118</sup> A/61/446, par. 5.

- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination
- Point 10. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
- Point 11. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

### **61/533. Planification des programmes**

À sa 82<sup>e</sup> séance plénière, le 20 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>119</sup>, ayant examiné le programme 19 (Droits de l'homme) du cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2008-2009<sup>120</sup> et le chapitre correspondant du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-sixième session<sup>121</sup>, a approuvé le programme 19 (Droits de l'homme) du cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, sous réserve des dispositions de la présente décision, tel qu'il figure dans l'annexe ci-dessous.

### **Annexe**

#### **Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2008-2009**

#### **Deuxième volet : Plan-programme biennal**

#### **Programme 19. Droits de l'homme**

[*Pour le texte du programme 19 tel qu'approuvé par la présente décision, voir Plan-programme biennal et priorités pour la période 2008-2009 (A/61/6/Rev.1).*]

### **61/547. Rapport du Conseil des droits de l'homme**

À sa 84<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission<sup>122</sup>, a pris acte du rapport du Conseil des droits de l'homme<sup>123</sup>.

## **6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission**

### **61/548. Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies**

À sa 84<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>124</sup>, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies<sup>125</sup>.

---

<sup>119</sup> A/61/447, par. 6.

<sup>120</sup> A/61/6 (Prog. 19). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6* (A/61/6/Rev.1).

<sup>121</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 16* et rectificatif (A/61/16 et Corr.1), chap. II.

<sup>122</sup> A/61/448 et Corr.3, par. 29.

<sup>123</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 53* (A/61/53).

<sup>124</sup> A/61/632, par. 6.

<sup>125</sup> A/61/203 et Corr.1 et 2.

**61/549. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux**

À sa 84<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>126</sup>, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux<sup>127</sup>.

**61/550. Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies**

À sa 84<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>126</sup>, ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences financières<sup>128</sup> du projet de résolution intitulé « Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies »<sup>129</sup> ainsi que le rapport correspondant, présenté oralement, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>130</sup> :

a) A noté que, si elle adoptait le projet de résolution, les activités qui y étaient prévues s'ajouteraient au programme de travail du chapitre 28 (Services de gestion et d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 approuvé dans la résolution 60/246 du 23 décembre 2005 ;

b) A noté également que le montant brut nécessaire pour financer lesdites activités s'élèverait à 1 316 200 dollars (montant net : 1 206 300 dollars) pour l'exercice biennal 2006-2007, à imputer autant que faire se peut sur des crédits disponibles aux chapitres 28 A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion), 28 D (Bureau des services centraux d'appui) et 35 (Contributions du personnel), le montant imputé sur ce dernier chapitre étant compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), et que toute dépense supplémentaire qui s'avérerait nécessaire serait signalée dans le second rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007.

**61/551. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure**

À sa 84<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>131</sup> :

**Section A**

A décidé de remettre à la reprise de sa soixante et unième session l'examen des points ci-après de l'ordre du jour et des documents qui s'y rapportent :

*Point 127 : Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne*

Rapport du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006<sup>132</sup>

---

<sup>126</sup> A/61/592/Add.2, par. 38.

<sup>127</sup> A/61/189.

<sup>128</sup> A/C.5/61/17.

<sup>129</sup> A/61/658, par. 8, projet de résolution I.

<sup>130</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Cinquième Commission, 35<sup>e</sup> séance (A/C.5/61/SR.35), et rectificatif.*

<sup>131</sup> A/61/667, par. 9.

<sup>132</sup> A/61/264 (Part I) et Add.1 et 2.

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection du programme et de la gestion administrative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale<sup>133</sup>

Note du Secrétaire général transmettant ses observations sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection du programme et de la gestion administrative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale<sup>134</sup>

## Section B

A décidé de remettre à sa soixante-deuxième session l'examen des documents ci-après :

*Point 122 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies*

Rapport du Secrétaire général sur les arriérés de contributions de l'ex-Yougoslavie<sup>135</sup>

Lettre, en date du 2 novembre 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies<sup>136</sup>

Lettre, en date du 27 décembre 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général<sup>137</sup>

Note du Secrétaire général sur les arriérés de contributions de l'ex-Yougoslavie<sup>138</sup>

## ***7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission***

### **61/509. Adoption du programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale**

À sa 64<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission<sup>139</sup>, a pris note du fait que la Commission avait décidé d'adopter le programme de travail provisoire ci-après pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée, tel que proposé par le Bureau :

---

<sup>133</sup> A/61/61.

<sup>134</sup> A/61/61/Add.1.

<sup>135</sup> A/60/140 et Corr.1.

<sup>136</sup> A/C.5/61/11.

<sup>137</sup> A/56/767.

<sup>138</sup> A/58/189.

<sup>139</sup> A/61/458, par. 7.

**Programme de travail provisoire<sup>140</sup>**

8 octobre <sup>141</sup>	Organisation des travaux de la Sixième Commission Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarantième session
8-9 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
10 octobre	Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite
11 octobre	Protection diplomatique
15 octobre	Examen de la prévention et de la répartition des pertes
18-19 octobre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
22-23 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
25-26 octobre	Les principes du droit aux niveaux national et international
29 octobre-2 novembre et 5-9 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-neuvième session
12-13 novembre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et experts des Nations Unies en mission
15 novembre	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international Rapport du Comité des relations avec le pays hôte Adoption du programme de travail provisoire de la soixante-troisième session (résolution 58/316, annexe, par. 3, al. b)
16, 17 et 24 octobre et 14 et 16 novembre	Journées réservées

**61/510. Planification des programmes**

À sa 64<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2006, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission<sup>142</sup>.

**61/511. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies**

À sa 64<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission<sup>143</sup>, a pris note de la décision qu'a prise la Commission de reprendre sa session pendant dix séances, en mars 2007, afin d'examiner les aspects juridiques du rapport du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies<sup>144</sup> à la lumière des observations que fera le Secrétaire général sur ce rapport et de celles que pourra faire le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

---

<sup>140</sup> Indique des dates provisoires en 2007 pour les débats concernant les questions respectives.

<sup>141</sup> En fonction de l'issue de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies » par la Sixième Commission à la reprise de sa session en mars 2007, la Commission pourra éventuellement commencer ses travaux de la soixante-deuxième session une semaine plus tôt.

<sup>142</sup> A/61/459.

<sup>143</sup> A/61/460, par. 10.

<sup>144</sup> A/61/205.



## Annexe

### Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
61/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3, <i>a</i>	1 <sup>re</sup>	12 septembre 2006	4
61/402.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	103, <i>a</i>	32 <sup>e</sup> 49 <sup>e</sup>	16 octobre 2006 7 novembre 2006	4
61/403.	Prorogation du mandat des juges ad litem du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994	156	45 <sup>e</sup>	2 novembre 2006	4
61/404.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social	103, <i>b</i>	45 <sup>e</sup> 49 <sup>e</sup>	2 novembre 2006 7 novembre 2006	5
61/405.	Nomination des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	106, <i>a</i>	54 <sup>e</sup>	16 novembre 2006	6
61/406.	Nomination de membres du Comité des contributions	106, <i>b</i>	54 <sup>e</sup>	16 novembre 2006	6
61/407.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	106, <i>c</i>	54 <sup>e</sup>	16 novembre 2006	7
61/408.	Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies	106, <i>d</i>	54 <sup>e</sup>	16 novembre 2006	7
61/409.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	106, <i>e</i>	54 <sup>e</sup>	16 novembre 2006	7
61/410.	Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination	105, <i>a</i>	54 <sup>e</sup> 80 <sup>e</sup>	16 novembre 2006 15 décembre 2006	8
61/411.	Élection de membres de la Commission du droit international	105, <i>c</i>	54 <sup>e</sup>	16 novembre 2006	9
61/412.	Nomination de membres du Comité des conférences	106, <i>f</i>	54 <sup>e</sup> 80 <sup>e</sup>	16 novembre 2006 15 décembre 2006	10
61/413.	Nomination de membres du Comité de l'information	34	79 <sup>e</sup>	14 décembre 2006	10
61/414.	Nomination de membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	106, <i>g</i>	80 <sup>e</sup>	15 décembre 2006	11
61/501.	Réunion d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante et unième session	7	1 <sup>re</sup> 41 <sup>e</sup>	12 septembre 2006 26 octobre 2006	12

**Annexe – Répertoire des décisions**

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
61/502.	Organisation de la soixante et unième session	7	2 <sup>e</sup> 51 <sup>e</sup> 65 <sup>e</sup> 69 <sup>e</sup> 70 <sup>e</sup> 72 <sup>e</sup> 81 <sup>e</sup> 83 <sup>e</sup>	13 septembre 2006 10 novembre 2006 4 décembre 2006 7 décembre 2006 8 décembre 2006 11 décembre 2006 19 décembre 2006 20 décembre 2006	12
61/503.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	7	2 <sup>e</sup> 38 <sup>e</sup> 41 <sup>e</sup> 57 <sup>e</sup> 70 <sup>e</sup>	13 septembre 2006 20 octobre 2006 26 octobre 2006 22 novembre 2006 8 décembre 2006	13
61/504.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	102	25 <sup>e</sup>	2 octobre 2006	14
61/505.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994	72	26 <sup>e</sup>	9 octobre 2006	14
61/506.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	73	26 <sup>e</sup>	9 octobre 2006	15
61/507.	Rapport de la Cour internationale de Justice	70	41 <sup>e</sup>	26 octobre 2006	15
61/508.	Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies	109	54 <sup>e</sup>	16 novembre 2006	15
61/509.	Adoption du programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale	110	64 <sup>e</sup>	4 décembre 2006	32
61/510.	Planification des programmes	118	64 <sup>e</sup>	4 décembre 2006	33
61/511.	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	128	64 <sup>e</sup>	4 décembre 2006	33
61/512.	Journée internationale du dépistage et de la consultation volontaire en matière de VIH	46	65 <sup>e</sup>	4 décembre 2006	15
61/513.	Réduction des budgets militaires	82	67 <sup>e</sup>	6 décembre 2006	19
61/514.	La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification	84	67 <sup>e</sup>	6 décembre 2006	19
61/515.	Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire	90, cc	67 <sup>e</sup>	6 décembre 2006	20

**Annexe – Répertoire des décisions**

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
61/516.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2007	110	67 <sup>e</sup>	6 décembre 2006	20
61/517.	Planification des programmes	118	67 <sup>e</sup>	6 décembre 2006	20
61/518.	Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	101	72 <sup>e</sup>	11 décembre 2006	15
61/519.	Rapport du Conseil de sécurité	9	75 <sup>e</sup>	12 décembre 2006	15
61/520.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	33	79 <sup>e</sup>	14 décembre 2006	20
61/521.	Augmentation du nombre de membres du Comité de l'information	34	79 <sup>e</sup>	14 décembre 2006	21
61/522.	Question de Gibraltar	39	79 <sup>e</sup>	14 décembre 2006	21
61/523.	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	110	79 <sup>e</sup>	14 décembre 2006	21
61/524.	Planification des programmes	118	79 <sup>e</sup>	14 décembre 2006	21
61/525.	Documents examinés par l'Assemblée générale à propos de la question de la promotion de la femme	61	81 <sup>e</sup>	19 décembre 2006	25
61/526.	Rapport du Comité des droits de l'enfant	63	81 <sup>e</sup>	19 décembre 2006	25
61/527.	Documents examinés par l'Assemblée générale à propos des questions autochtones	64	81 <sup>e</sup>	19 décembre 2006	25
61/528.	Rapport du Secrétaire général sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination	66	81 <sup>e</sup>	19 décembre 2006	26
61/529.	Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et de la protection des droits de l'homme »	67	81 <sup>e</sup>	19 décembre 2006	26
61/530.	Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	67, d	82 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	28
61/531.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la prévention du crime et de la justice pénale	98	82 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	28
61/532.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale	110	82 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	29
61/533.	Planification des programmes	118	82 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	30
61/534.	Rapport du Secrétaire général intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale »	50	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	21
61/535.	Questions de politique macroéconomique	51	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	22
61/536.	Développement durable	53	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	22
61/537.	Mondialisation et interdépendance	55	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	22

**Annexe – Répertoire des décisions**

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
61/538.	Culture et développement	55, <i>c</i>	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	22
61/539.	Groupes de pays en situation particulière	56	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	22
61/540.	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement	57	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	22
61/541.	Formation et recherche	59	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	22
61/542.	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	59, <i>b</i>	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	22
61/543.	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale	69	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	23
61/544.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale	110	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	23
61/545.	Planification des programmes	118	83 <sup>e</sup>	20 décembre 2006	25
61/546.	Réexamen des mandats	113	84 <sup>e</sup>	22 décembre 2006	16
61/547.	Rapport du Conseil des droits de l'homme	68	84 <sup>e</sup>	22 décembre 2006	30
61/548.	Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies	120	84 <sup>e</sup>	22 décembre 2006	30
61/549.	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	117	84 <sup>e</sup>	22 décembre 2006	31
61/550.	Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies	117	84 <sup>e</sup>	22 décembre 2006	31
61/551.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	116	84 <sup>e</sup>	22 décembre 2006	31
61/552.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante et unième session	7	84 <sup>e</sup>	22 décembre 2006	16